

Les frais de garantie des fonds indispensables Sélects

Des garanties qui protègent votre placement

L'une des caractéristiques les plus attrayantes des fonds distincts sont les garanties qui sont intégrées au produit. Chez l'Équitable^{MD} vous pouvez choisir le niveau de protection qui vous convient le mieux en choisissant l'une des options de garantie suivantes au titre des produits fonds indispensables Sélects :

Catégorie Placement (75/75)	Catégorie Succession (75/100)	Catégorie Protection (100/100)
Garanties de base uniformes	Garanties améliorées	Garanties de plus haut niveau
Garantie à l'échéance de 75 % (jusqu'à l'âge de 105 ans) Garantie sur la prestation au décès de 75 % Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation	Garantie à l'échéance de 75 % (15 ans) Garantie sur la prestation au décès de 100 % Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation Réinitialisations annuelles*	Garantie à l'échéance de 100 % (15 ans)** Garantie sur la prestation au décès de 100 % Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation Réinitialisations annuelles*

* Sous réserve des règles administratives

** Une garantie à l'échéance de 100 % s'applique aux dépôts effectués avant le premier anniversaire contractuel. Une garantie à l'échéance de 75 % s'applique aux dépôts effectués à compter du premier anniversaire contractuel. Tous les retraits réduiront proportionnellement la garantie à l'échéance.




Quel en est le coût?

Lorsque vous investissez dans les fonds distincts, un ratio des frais de gestion (RFG) sera imputé directement au fonds. Le RFG varie d'un fonds à l'autre et couvre les frais de gestion, les frais généraux, les taxes et les coûts de la garantie de base.

Si vous choisissez l'option de garantie de la catégorie Placement, vous ne paierez pas de frais de garantie supplémentaire. Si vous décidez d'améliorer vos garanties en investissant dans les options de garantie de la catégorie Succession ou la catégorie Protection, des frais au titre des garanties améliorées seront imputés en plus du RFG.

La simplicité avant tout

Chez l'Équitable, les frais de garantie au titre des options de la catégorie Succession ou de la catégorie Protection sont des frais distincts du RFG. En maintenant ces frais de façon distincte, vous profitez des avantages suivants :

-  **Transparence :** Comme investisseuse ou investisseur, vous pouvez clairement voir les coûts associés à vos garanties.
-  **Flexibilité :** Vous avez la possibilité de choisir les garanties les plus importantes à vos yeux, et vous ne payez que pour la protection que vous désirez.
-  **Efficacité :** Les frais de garantie imputés, autres que le RFG, ne sont pas assujettis à la TPS ou la TVH, ce qui vous permet d'épargner de l'argent.

Si vous investissez dans les fonds de la catégorie Succession ou la catégorie Protection, vous pourrez constater que les frais de garantie seront déduits de la valeur du fonds dans la section de l'historique des opérations de votre relevé. Les frais de garantie ne réduiront pas la prestation à l'échéance ou les garanties sur la prestation au décès. Les frais de garantie sont traités le dernier jour du mois en rachetant les unités de votre fonds, et sont calculés de la façon suivante :

valeur marchande du fonds x frais de garantie annuels ÷ 12

Exemple de frais de garantie :

En supposant que les frais de garantie annuels sont de 0,50 % et que la valeur du fonds est de 10 000 \$, les frais de garantie mensuels seraient alors calculés de cette façon :
 $10\,000 \$ \times 0,50 \% \div 12 = 4,17 \$$

Votre conseillère ou votre conseiller peut vous expliquer les coûts relatifs au fonds et comment il pourrait être avantageux d'intégrer un produit de l'Équitable à votre plan financier.

Nota : les renseignements importants à propos des fonds distincts et des catégories de garantie de l'Équitable se trouvent dans le document Contrat et la notice explicative, disponibles auprès de votre conseillère ou de votre conseiller. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont fonctionnent les caractéristiques du produit, veuillez consulter le document Contrat et la notice explicative.

Fonds distincts indispensables Sélect :

RFG et frais de garantie

Nom du fonds	RFG ¹	Frais de garantie ²		
		Catégorie Placement (75/75)	Catégorie Succession (75/100)	Catégorie Protection (100/100)
Fonds de revenu fixe				
Fonds d'obligations canadiennes à gestion active Sélect de l'Équitable	2,12 %	0,00 %	0,20 %	0,40 %
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,71 %	0,00 %	0,25 %	0,50 %
Fonds du marché monétaire Sélect de l'Équitable	1,35 %	0,00 %	0,15 %	0,20 %
Fonds mondial d'obligations Invesco Sélect de l'Équitable	2,46 %	0,00 %	0,25 %	0,50 %
Fonds équilibrés				
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy Sélect de l'Équitable	2,83 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds de revenu Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,90 %	0,00 %	0,20 %	0,50 %
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique Sélect de l'Équitable	3,04 %	0,00 %	0,30 %	0,70 %
Fonds de revenu mensuel et de croissance Bissett Sélect de l'Équitable	2,68 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,80 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,82 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Fonds mondial équilibré Invesco Sélect de l'Équitable	2,91 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Sélect de l'Équitable	2,83 %	0,00 %	0,30 %	0,65 %
Fonds Valeur équilibré Dynamique Sélect de l'Équitable	2,93 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds d'actions canadiennes				
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Sélect de l'Équitable	2,65 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds d'actions canadiennes Bissett Sélect de l'Équitable	2,81 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds d'actions canadiennes Sélect de l'Équitable	2,68 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sélect de l'Équitable	2,77 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds de revenu de dividendes Bissett Sélect de l'Équitable	2,68 %	0,00 %	0,25 %	0,80 %
Fonds Fidelity Situations spéciales Sélect de l'Équitable	3,08 %	0,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds d'actions étrangères				
Fonds américain Dynamique Sélect de l'Équitable	3,12 %	0,00 %	0,40 %	1,00 %
Fonds de sociétés mondiales Invesco Sélect de l'Équitable	3,09 %	0,00 %	0,45 %	0,90 %
Fonds Europlus Invesco Sélect de l'Équitable	3,12 %	0,00 %	0,50 %	0,85 %
Fonds international des sociétés Invesco Sélect de l'Équitable	2,86 %	0,00 %	0,40 %	1,00 %
Fonds mondial de découverte Dynamique Sélect de l'Équitable	3,30 %	0,00 %	0,40 %	0,80 %
Fonds de portefeuilles				
Portefeuille d'actions diversifié Quotientiel Sélect de l'Équitable	3,12 %	0,00 %	0,40 %	0,80 %
Portefeuille de croissance équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,55 %	0,00 %	0,30 %	0,65 %
Portefeuille de croissance Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,96 %	0,00 %	0,30 %	0,70 %
Portefeuille de revenu diversifié Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,82 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Portefeuille de revenu équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,47 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Portefeuille équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,50 %	0,00 %	0,30 %	0,55 %
Portefeuille équilibré de croissance Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,90 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Portefeuille équilibré de revenu Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,83 %	0,00 %	0,25 %	0,60 %
Portefeuille Fidelity Croissance Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	3,18 %	0,00 %	0,40 %	0,75 %
Portefeuille Fidelity Équilibre Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	3,05 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Portefeuille Fidelity Revenu Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	2,99 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %

¹ Les ratios des frais de gestion (RFG) reposent sur les chiffres du 31 décembre 2021 et sont non vérifiés. Les RFG peuvent varier à tout moment. Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'exploitation, la TVH et toute autre taxe de vente applicable au fonds et au fonds sous-jacent. Dans le cas des clients dont les valeurs de contrat sont plus élevées, une réduction des frais de gestion peut être offerte dans le cadre du programme des tarifs privilégiés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 4.7 du document Contrat et notice explicative des fonds indispensables Sélects.

² Des frais de garantie sont imputés aux fonds offerts de la catégorie Succession et de la catégorie Protection en plus des RFG. Les frais de garantie applicables à chaque fonds sont calculés et imputés au contrat à la fin de chaque mois.

Ces renseignements sont fournis à titre d'informatif uniquement. Les valeurs et les ratios ne sont pas garantis. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi au risque de l'investisseuse ou de l'investisseur. En cas d'erreur dans le présent document, l'investisseur n'aurait pas droit au rendement spécifique en vertu du contrat. Le contrat comporte des renseignements importants concernant les fonds distincts de l'Équitable et ses conditions prévaudront en cas de divergence avec le présent document.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.